



Remboursement des journées de regroupement.

Par **nicolas8**, le **09/01/2008** à **12:50**

Bonjour,

J'ai repris mes études par correspondance, j'ai demandé le remboursement des journées de regroupement (320 euros, 3 jours dans l'année) mais on me refuse ceux-ci car l'année de scolarité est trop avancée. Je ne comprend pas car les cours ont commencés fin octobre et la première journée est le 11 janvier.

Quelles sont les recours ?

Merci.